Les énergies renouvelables, un pilier de la politique de développement au Maroc

Economie

Posté par: Visiteur

Publié le : 11-05-2007 13:46:56

Le Maroc privilégie la promotion des énergies renouvelables dans sa politique de développement durable et plaide pour un partenariat international pour encourager l'investissement dans les énergies propres, a indiqué l'ambassadeur représentant permanent adjoint du Maroc auprès de l'ONU, Hamid Chabar, devant la 15-ème session de la Commission du développement durable des Nations Unies.

"Pour relever le défi de la sécurité énergétique, le Maroc s'est engagé depuis longtemps dans un processus de réforme de ce secteur, prenant en compte les contraintes d'une dépendance quasi-totale de l'extérieur en matière d'énergie et des enjeux du contexte énergétique mondial, caractérisé par l'instabilité et l'augmentation vertigineuse des prix du pétrole", a-t-il dit lors de la session inaugurale au niveau ministériel de cette commission.

Le Royaume s'est ainsi doté, a-t-il rappelé, d'une politique énergétique, qui se base sur cinq piliers fondamentaux, en l'occurrence la libéralisation, la diversification des sources d'énergie, la généralisation de l'accès de la population à l'énergie, y compris la population rurale, la promotion des énergies renouvelables et l'efficacité énergétique.

"Cette politique encourage également le partenariat, notamment avec le secteur privé pour une meilleure utilisation de l'énergie", a-t-il dit, rappelant que le secteur privé au Maroc assure 60 pc de l'électricité produite et participe activement à tous les programmes énergétiques du pays.

En matière d'énergie renouvelable, il a affirmé que le Maroc a mis en place un centre de développement des énergies renouvelables et a commencé la mise en oeuvre d'un plan d'action pour ces énergies, avec le lancement de trois grands parcs éoliens et la diffusion de l'énergie solaire au niveau des foyers et des établissements communautaires, ainsi qu'au niveau de certaines unités industrielles.

Ce plan d'action vise l'augmentation du taux de contribution des énergies renouvelables dans le bilan énergétique national à 10 pc à l'horizon 2012, soit 20 pc de la demande électrique, a-t-il dit.

Et d'ajouter que "grâce à la politique de diversification des sources d'énergie, la part des produits pétroliers dans notre bilan énergétique est passée de 74 pc en 1995 à 61 pc actuellement, et ce par le développement de l'utilisation du charbon, l'introduction du gaz naturel dans la production de l'électricité et la promotion des énergies renouvelables".

Source : MAP